

Préavis municipal no 37-2015 au Conseil communal de Cugy VD

**Demande d'octroi d'un crédit de Fr. 80'000.- (huitante mille)
et d'un cautionnement pour la mise à niveau d'une installation sportive**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal n° 37-2015 sollicitant l'octroi d'un crédit d'un montant de Fr. 80'000.- (huitante mille) comme participation communale à la rénovation des courts de tennis du Tennis Club de Cugy ainsi que d'un cautionnement pour l'augmentation d'une hypothèque.

1. Tennis club de Cugy : données historiques et actuelles

1.1. Les aides communales au Tennis Club de Cugy (TC Cugy)

Le TC Cugy est une société fondée en 1982 qui dispose de ses propres infrastructures implantées sur un terrain communal, à savoir, trois courts en gazon synthétique et un club-house.

La Commune a été sollicitée par le TC Cugy afin d'apporter une aide à sa constitution et/ou à la réalisation de ses infrastructures ; voici quelques dates et étapes importantes de cette collaboration :

- en 1982 : constitution d'un droit de superficie distinct et permanent accordé gratuitement par la commune de Cugy pour une durée de 60 ans. Ce droit inscrit au Registre foncier est renouvelable à l'expiration du délai avec des conditions qui pourront être revues et adaptées aux circonstances du moment. Le superficiaire supportera tous les impôts et assurances relatifs au droit de superficie, y compris les constructions édifiées sur ce droit. D'autre part il s'engage à maintenir l'objet en bon état d'ordre et de propreté.
- en 1999 : prêt de la somme de Fr. 60'000.- sans intérêt pour la rénovation des courts sis au lieu-dit « Sus le Billard ». Ce prêt a fait l'objet d'une convention et la somme a été remboursée en 10 ans, comme prévu.
- en 2006 : la commune de Cugy accepte de cautionner la prolongation de l'hypothèque du TC Cugy à hauteur de Fr. 224'044.60. L'hypothèque se monte actuellement à Fr. 173'389.75.

1.2 La situation financière du club

La situation financière et la gestion du club sont maîtrisées, mais avec peu de marge de manœuvre et donc une faible capacité d'autofinancement. A fin 2013, le solde bancaire à but de Fonds de rénovation avoisine Fr. 50'000.-. L'hypothèque actuelle génère un coût annuel de Fr. 11'268.- y compris Fr. 6'500.- d'amortissement. Les charges fixes se montent approximativement à Fr. 26'000.- et les frais variables sont d'environ 9'000.-.

1.3 Composition de la société et cotisations

A ce jour, le TC Cugy compte 187 membres dont 99 juniors qui représentent 53% des membres. A relever que 55 de ces jeunes habitent à Cugy. Des cours sont proposés aux juniors et une soixantaine d'enfants et adolescents les fréquentent.

Les cotisations des juniors sont relativement basses (Fr. 50.- pour les 13-16 ans et Fr. 100.- pour les 17-18 ans) et les tarifs des cours proposés sont volontairement modestes et couvrent les frais sans bénéfice. Cette volonté du club de favoriser les jeunes est appréciable.

1.4 Entretien

Les nombreux travaux d'entretien sont effectués et assumés par les membres de cette société. Ils consistent, hormis la tonte de l'herbe autour des infrastructures effectuée deux fois par année par la voirie, à maintenir les courts, la terrasse, le club-house, la petite place de jeu en bon état.

1.5 Intentions

Le comité actuel souhaite dynamiser le club :

- en trouvant de nouveaux membres (il vise au minimum le nombre de 200),
- en renforçant les collaborations avec la Commune et l'USL à travers différentes manifestations locales,
- en mettant un accent sur le développement du mouvement « juniors »,
- en développant la collaboration avec l'établissement scolaire dans le cadre non seulement des après-midi sportifs mais aussi du Sport scolaire facultatif.

2. Exposé des motifs et coût des travaux de remise à niveau

La surface de jeu âgée de plus de 14 ans est en mauvais état, le gazon synthétique est usé ce qui, d'une part, augmente le danger de glissades involontaires et, d'autre part, réduit l'attractivité du jeu. Ce constat provoque de l'insatisfaction auprès des membres, des coûts d'entretien en augmentation et des possibilités restreintes d'organiser des compétitions. D'autres installations datant de 1982, devront, par la même occasion, être remises en état, tout particulièrement le grillage et les projecteurs.

Le TC Cugy a analysé plusieurs possibilités au plan du choix d'un nouveau revêtement. Son choix s'est porté sur une surface dite « en céramique » ou terre battue synthétique qui est légèrement plus chère que la surface actuelle, mais de qualité supérieure et avec une plus grande longévité. Ce sable céramique confère au revêtement une glisse homogène et délivre des sensations de jeu excellentes, proches de la terre battue. L'entretien est minimal, l'arrosage n'est pas nécessaire et cette surface est praticable toute l'année.

Le coût estimé par le comité du TC Cugy est basé sur des devis reçus de fournisseurs potentiels et se monte à Fr. 180'000.-.

Le financement nécessaire serait de Fr. 123'000.- en tenant compte d'une aide du Fonds vaudois du sport et d'un prélèvement dans les fonds propres du TC Cugy (voir tableau).

Financement nécessaire	Montant	%
Coût de l'investissement selon devis rentrés	180'000.00	100
Fonds vaudois du sport	-27'000.00	15
Fonds propres du TC Cugy	- 30'000.00	17
Financement nécessaire	123'000.00	68

3. Demande du TC Cugy à la Municipalité

Le TC Cugy s'est approché de la Municipalité pour présenter son projet et pour demander un soutien financier sous la forme d'une subvention, d'une part, et un cautionnement de l'augmentation de leur hypothèque, d'autre part.

Deux options ont été étudiées par le TC Cugy, l'une avec une participation communale de Fr. 80'000.- et l'autre de Fr. 61'500.-. Dans ces deux cas, cette société devrait augmenter son hypothèque et donc aussi ses charges fixes annuelles. Le tableau ci-dessous présente les deux options présentées avec leurs conséquences financières.

Option 1	Montant	%
Commune de Cugy, participation sous forme de subvention	80'000.00	65
TCC, augmentation d'hypothèque	43'000.00	35
Financement nécessaire	123'000.00	100
Coût annuel pour le club	5'375.00	

Option 2	Montant	%
Commune de Cugy, participation sous forme de subvention	61'500.00	50
TCC, augmentation d'hypothèque	61'500.00	50
Financement nécessaire	123'000.00	100
Coût annuel pour le club	7'687.50	

Concernant le cautionnement de l'hypothèque, il concernerait soit une augmentation de Fr. 43'000.- soit de Fr. 61'500.- .

4. Position de la Municipalité

La Municipalité est entrée en matière et a décidé de soumettre à votre approbation une proposition d'aide financière de Fr. 80'000.- sous la forme d'une subvention.

La Municipalité a profité de cette occasion pour analyser les différentes formes d'aides apportées aux sociétés locales. Cette opération avait pour but de disposer de données afin de tendre à une égalité de traitement vis-à-vis de nos sociétés.

Un sondage a été conduit par notre greffe municipal auprès des différents présidents des sociétés afin de connaître le nombre de membres adultes et juniors. La grande majorité des sociétés a répondu à notre demande.

D'autre part, nous avons analysé les charges annuelles inhérentes à l'entretien des salles de sport ou du terrain de football. Pour exemple, une heure de la salle de sport de la Chavanne, louée sur une année, coûte Fr. 2'167.- au niveau des charges et de l'entretien.

La conclusion que nous avons pu dégager est que plusieurs sociétés locales bénéficient chaque année d'une aide importante : gratuité de la salle de sport ou entretien du terrain de football.

Le TC Cugy, en revanche, ne dispose d'aucune aide puisqu'il a pris lui-même à sa charge la construction de ses infrastructures, qu'il entretient ses installations, hormis la tonte de l'herbe autour du périmètre de ses activités. Ce constat nous a convaincus que, pour des raisons d'équité, la Commune se devait d'aider cette société à maintenir ses infrastructures en bon état. De plus, les collaborations passées et actuelles et les perspectives de collaborations futures entre les écoles et ce club représentent un argument de poids auquel la Municipalité a été sensible.

En partant du principe que la durée de vie minimale de ces infrastructures est de 10 ans, le coût annuel pour la Commune serait donc de Fr. 8'000.-, auxquels il faudrait ajouter Fr. 600.- d'intérêt moyen sur 10 ans. Par membre de cette société, l'aide financière se monterait à Fr. 46.- annuellement (Fr. 8'600.- / 187 membres, jeunes compris).

La comparaison de cette aide avec celles apportées aux autres sociétés locales montre qu'elle est modeste en se situant bien en deçà de celles octroyées aux sports pratiqués dans notre salle de sport ou sur le terrain de football.

En ce qui concerne la demande de cautionnement, la Municipalité entre également en matière et, compte tenu de sa proposition d'une subvention de Fr. 80'000.-, l'augmentation de l'hypothèque serait de Fr. 43'000.-.

Le plafond de cautionnement pour la législature actuelle est de Fr. 2'500'000.- et la Municipalité n'a accordé, à ce jour, qu'un cautionnement à hauteur de Fr. 28'000.- à la FILAC pour le financement de travaux d'aménagements du chalet des scouts.

L'hypothèque actuelle du TC Cugy et l'augmentation de cette dernière représenteraient un emprunt de Fr. 216'389.75.

5. Impact attendu sur le budget

Si le financement se fait exclusivement par l'emprunt, l'amortissement se fera sur 10 ans et représentera donc CHF 8'000.- par an.

Quant à l'intérêt de l'emprunt, estimé à 1,5% (taux communal moyen actuel) il représentera globalement la somme de CHF 6'000.-, soit CHF 600.- par année.

Dès lors, l'impact attendu sur le budget dès 2016, sera de CHF 8'600.-.

6. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

- vu le préavis municipal no 37-2015,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour

le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 80'000.- (huitante mille) comme participation financière au changement du revêtement des courts de tennis appartenant au Tennis Club de Cugy ;
- de financer cette dépense par les liquidités ou par l'emprunt ;
- d'amortir cette somme sur 10 ans ;
- d'autoriser la Municipalité à cautionner l'augmentation de l'hypothèque du TC Cugy à hauteur de Fr. 43'000.- (quarante trois mille).

Adopté par la Municipalité le 22 décembre 2014.

La Municipalité

Municipal en charge du dossier : Jean-Pierre Sterchi